

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 29 (1921)
Heft: 9

Artikel: Vieilles chansons
Autor: Rochaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-23669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

coups de bec, et sans que, de part et d'autre on ne perdit quelques plumes.

A cause de la prolongation de ce procès, l'honorable Jean Chessex dut exercer la syndicature une année de plus que ce n'était prévu dans les règlements. Ses comptes, aux archives communales, portent en effet sur les années 1719, 1720 et 1721, alors que pour tous les autres syndics dont les cahiers de comptes ont été conservés dès 1549, les fonctions ne duraient que deux ans.

P. HENCHOUZ.

VIEILLES CHANSONS

Les événements de 1798 et des années qui suivirent fournirent aux compositeurs de musique l'occasion de composer des chansons. Comme bien l'on pense, c'est ce qui fut fait, et, aujourd'hui, nous reproduisons les paroles de quelques-unes de ces chansons d'autrefois qui nous paraissent présenter un certain intérêt sur la fuite des temps.

Voici, tout d'abord, la chanson intitulée « Adieu les bailliages », qui émane du citoyen Roud, et qui se chantait sur l'air : « Adieu réjouissance, nos plaisirs sont finis ».

Jeunes garçons et filles mettons nos beaux habits,
Dansons tous sur l'herbette, il faut nous réjouir,
Adieu les bailliages, et les seigneurs aussi.

Sous la patte de l'ours nous allions retomber,
Grâce à de la Harpe nous relevons le nez,
Adieu les bailliages, ils sont bien enterrés.

Très nobles, magnifiques, qu'allez-vous devenir,
Il n'y a plus d'espérance pour vous, ni pour vos fils,
Adieu les bailliages et les écus aussi.

Couverts d'une capote, montés sur roussin,
En poche l'éprouvette, venez goûter nos vins,
Adieu les bailliages, il faut gagner son pain.

En faisant votre route par le canton de Vaud,
Détournez votre vue de dessus les châteaux.
Adieu les bailliages, ces délicieux morceaux.

Vous trouverez sans doute de ci-devants sujets,
Contents de l'aventure ils vous diront tout net,
Adieu les bailliages, entrons au cabaret.

Il vous sera pénible, vous riderez vos fronts,
De vivre avec les welches, de pair et compagnon.
Adieu les bailliages, adieu *savoir faisons*.

Vous avez dans nos villes, un grand nombre d'amis,
Regrettant votre empire et qui s'écrient aussi,
Adieu les bailliages et les présents jolis.

Çochon de lait, bécasse, bon lièvre et poisson,
Si l'on ne vous achève vous quittez nos maisons,
Adieu les bailliages, vos beaux jours sont à fond.

Ils étaient secrétaires, assesseurs et sauniers,
Monseigneur le baillif daignait les saluer,
Adieu les bailliages, ils sont tous désolés.

Leurs brevets, leurs cocardes, leurs manteaux rouge et noir,
Sont rongés par les gerces au fond de leurs tiroirs,
Adieu les bailliages, ils ont tiré.

Leurs femmes et leurs filles avaient le grand bonheur,
De voir dame baillive, lui rendre leurs honneurs,
Adieu les bailliages, elles en ont les vapeurs.

Pour nous bons patriotes qui n'aimons pas ramper,
En buvant la bouteille,
Dansant avec nos belles nous voulons tous chanter,
Au diable les bailliages, vive la liberté.

Clément Gay, de Lutry, composa la chanson suivante sur l'« Acte de Médiation de 1802 ».

1.

Les Suisses en 1802,
Se prirent tous aux cheveux,
Ah ! c'était un rude temps,
Souvenez-vous-en,
Un chaos, un vrai gâchis,
En y pensant, je frémis.

3.

Nous fûmes bien mal conduits,
Et peut-être un peu trahis,
Bref, on vit nos combattants,
Souvenez-vous-en,
S'écrier pleins de frayeurs,
Tout est perdu pour l'honneur.

5.

Là-dessus on s'en alla,
Et chaque ville envoya,
A Paris bien promptement,
Souvenez-vous-en,
De beaux et bons députés
Pour y être consultés. .

7.

Les grands et petits cantons,
D'abord nous rétablirons,
Mais je veux absolument,
Souvenez-vous-en,
Qu'avec ceux qui sont trop gros,
L'on en fasse des nouveaux.

9.

A ces mots les députés,
Se sont tous bien embrassés,
On vit alors clairement,
Souvenez-vous-en,
Que pour toujours les Bernois,
Seraien amis des Vaudois.

2.

En vendanges nous étions,
Hélas nous nous amusions,
Lorsque vingt mille allemands,
Souvenez-vous-en,
Plus avides que des loups,
Vinrent pour nous gruger tous.

4.

Rapp devint notre soutien,
Et notre ange gardien,
Il dit à ces garnements,
Souvenez-vous-en,
Je crois que vous êtes fous,
Allons, retournez chez vous.

6.

La Suisse, dit Napoléon,
Est une brave nation,
Et je veux sans compliment,
Souvenez-vous-en,
Etre son médiateur,
Et faire son bonheur.

8.

Il y en aura dix neuf,
Treize vieux et six bien neufs,
Soyez unis et contents,
Souvenez-vous-en,
Du reste comme il pourra,
Chacun se gouvernera.

10.

C'est le 19 février,
Il ne faut pas l'oublier,
Qu'eut lieu cet embrasement,
Souvenez-vous-en,
On signa en cette occasion,
L'Acte de Médiation.

LA CHANSON PATRIOTIQUE

I.

Courberais-tu la tête
Brave et loyal Vaudois
Sous le joug que t'apprête
L'ennemi de nos Loix,
Un funeste esclavage,
Le plus cruel des maux,
Deviendrait ton partage,
Mon cher canton de Vaud.

3.

Magistrats respectables,
Organes de nos Loix,
Restés inébranlables.
En défendant nos droits.
Au plus fort de l'orage,
Redoublés vos travaux
Et sauvez du naufrage
Le beau canton de Vaud.

5.

Si nos soldats d'élite
Ne sont pas suffisants,
Allons ! qu'on nous invite
De seize à soixante ans,
Citoyens de tout âge
Marchons sous nos drapeaux,
Et sauvons du naufrage
Notre canton de Vaud.

2.

Sur la mer politique
Elle surnage encore,
La nacelle helvétique
Sans arriver au port.
Un violent orage
Surprend nos matelots,
Menaçant du naufrage
Notre canton de Vaud.

4.

Vous dont l'ardeur guerrière,
Avide de combats,
Regrette la carrière
Qui s'ouvriraient sous vos pas.
Ne perdez point courage,
Conservez vos drapeaux
Pour sauver du naufrage
Notre canton de Vaud.

6.

Pour l'honneur du nom suisse,
Sachons nous souvenir,
Qu'un cri nous réunisse :
Vivre libre ou mourir.
Enfants de l'Argovie,
Nos cantons sont jumeaux,
Sauvez votre patrie,
Et nous celle de Vaud.

7.

Représentants augustes
Des louables cantons,
Vos décrets seront justes,
Nous bénirons vos noms.
La commune Patrie
Verra dans son faisseau
Le canton d'Argovie
Et le canton de Vaud.

LE RÉVEIL DU PEUPLE

Soldats, enfants de l'Helvétie,
Serrons nos rangs sous nos drapeaux,
Garantissons notre Patrie
De la guerre et de ses fléaux.
A l'exemple de nos ancêtres
Nous voulons vivre en liberté,
Et conserver pour nos seuls maîtres
Les loix, l'honneur, la loyauté. } (bis)

Autour de nous la foudre gronde,
Ebranlant de vastes Etats,
Laissons les monarques du monde
Terminer seuls tous leurs débats.
Nous voulons cette paix si chère,
Heureux fruit de notre union,
Et nous saurons aimer la guerre } (bis)
Si on ose franchir nos monts.

Braves enfants de l'Helvétie,
Notre salut dépend de nous.
Formons nos rangs pour la Patrie,
Q'un même esprit nous guide tous.
Si nous mourrons sur les frontières
En combattant pour nos foyers,
Nos enfants, nos femmes, nos mères } (bis)
Hériteront de nos lauriers.

Cette dernière chanson a été composée par Matthey, de Nyon, officier d'artillerie, en novembre 1813.

LA CHANSON DES DÉFENSEURS DE L'ANCIEN RÉGIME

I.

Quand le cher Napoléon
Eut fait la culbute,
Aux regrets, dans ce canton,
L'on se vit en bute.
Tous mes pauvres Jacobins,
Qui se trouvaient orphelins,
Juraient contre le destin,
Prévoyant leur chute. (*bis*)

3.

Une autre Constitution
L'ancienne remplace ;
Et pour toute correction
Chacun reste en place.
Des Messieurs, des Landam-
[mans,
Forment le Gouvernement.
Pour de si beaux changements
Au ciel rendons grâce ! (*bis*)

5.

Monod, fils du Landamman,
Fameux dans l'histoire,
Sera fait incessamment
Chef du Consistoire.
La Harpe sera, dit-on,
Fait Maréchal du Canton,
Pour s'être contre Mousson,
Montré avec gloire. (*bis*)

7.

Nous avons, braves Vaudois,
Bien des avantages.
Pour maîtres, plus de Bernois,
Mais la fleur des sages.
Car nos prudents électeurs,
Ont rempli de procureurs,
D'avocats, de receveurs
Notre aréopage. (*bis*)

2.

L'Acte de Médiation
Eut le sort du corse ;
Fallut bien que la faction
Cherchât quelqu'entorse :
La Harpe se démena,
Déclama, endoctrina,
Et fit tant, qu'il redonna
Au parti, sa force. (*bis*)

4.

Du mérite, les emplois
Sont la récompense,
Et lui seul dans tous nos choix
A la préférence.
Aussi tous les gens de bien,
Chez nous sont comptés pour
[rien.
Ce n'est qu'en des citoyens
Qu'on a confiance. (*bis*)

6.

A cimenter l'union
Au corps si utile,
Le Conseil de ce Canton
Se fait voir habile.
Par les avis de Monod,
Il trame sans dire mot,
De jolis petits complots
De guerre civile. (*bis*)

8.

Déjà du puissant patron
Telle est l'influence,
Que tout prend un meilleur ton,
Et plus d'importance.
Dans peu, sans doute, on verra,
Nos Souliers, nos Poterats,
Et nos Jans,... et caetera,
Titrés d'Excellences. (*bis*)

« Cette chanson, qui se chantait sur l'air : « Lise, hier au soir », fut, paraît-il, chantée par le fou de Gumoëns, chez lui, en grande compagnie ; elle ne pouvait venir, disait-on, que de sa clique pestilentielle. Elle a été imprimée et m'a été adressée, le 17 septembre 1815, sous le titre de Conseiller, à Lausanne», au Conseiller d'Etat et ancien Président du Tribunal d'appel Jean-Henri Potterat, d'Orny (1756 - 1826), lequel est l'auteur de l'annotation ci-dessus.

L'ÉTOILE DE LA LIBERTÉ

Le bronze a fait retentir les échos
Et le silence est dans toute la plaine.
Chaque soldat s'abandonne au repos
Du doux sommeil, le camp est le domaine.
Un seul guerrier s'est arrêté,
Il admire un astre, il s'écrie :
Etoile de la liberté (*bis*)
Brille à jamais sur ma Patrie,
Sur ma Patrie.

On dit que Tell lorsqu'il eut abattu
Le fier tyran de la Suisse naissante
Fut mis au ciel pour prix de sa vertu
Et qu'il devint étoile éblouissante.
Il est un astre respecté
Objet de notre idolâtrie,
Etoile de la liberté (*bis*)
Brille à jamais sur ma Patrie,
Sur ma Patrie.

Guide toujours astre doux et serein
Notre nacelle au milieu des orages,
Nous voguerons sous ton heureux destin,
Nous ne craindrons pas les écueils, les naufrages.
Enfin dans le port souhaité
Abordera la nef chérie,
Etoile de la liberté (*bis*)
Brille à jamais sur ma Patrie,
Sur ma Patrie.

Tu te cachas soleil consolateur,
Quand sur la Suisse un étranger perfide,
Impunément mit un pied oppresseur
Quand notre sol devait être homicide.
Mais aujourd'hui dans ta beauté
Tu reparais sur l'Helvétie,
Etoile de la liberté (*bis*)
Brille à jamais sur ma Patrie,
Sur ma Patrie.

Ainsi chantait oubliant le sommeil
Le preux guerrier rêveur et solitaire,
L'aurore enfin ramenant le soleil,
Eclipse l'astre et réjouit la terre.
Oh ! bel astre, tu m'as quitté,
Reviens chaque nuit je t'en prie,
Etoile de la liberté (*bis*)
Brille à jamais sur ma Patrie,
Sur ma Patrie.

Cette chanson se chantait sur l'air : « L'astre des nuits de son paisible éclat ».

Comme vieilles chansons chantées il y a un siècle, nous pourrions aussi citer : « Le Canton de Vaud, si beau », du doyen Louis-Auguste Curtat (1759 - 1832) ; « Po la fita dau Quatorze », chantée par son auteur, le citoyen David-Joseph Marindin, au repas du 14 avril 1812, à Lausanne, et qui est reproduite dans l'ouvrage « Au Peuple Vaudois, 1803 - 1903, souviens-toi », planche XXI.

Eug. ROCHAZ.